

M. Borsus (MR). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, même s'il y a toujours un décalage entre le dépôt et l'expression de la question, je souhaitais profiter de celle-ci pour vous demander de nous faire le point concernant l'évolution de ce dossier de révision de cette fameuse loi de 1841 sur les chemins vicinaux.

Petit rappel en cette commission, rappel inutile bien sûr, mais qui veut qu'en janvier dernier le Gouvernement wallon a adopté en première lecture l'avant-projet de décret concernant les voiries communales.

En mai, le gouvernement adoptait en deuxième lecture le projet de décret et sollicitait l'avis du Conseil d'État.

Ma question est relativement simple. Où en est-on dans le processus ? Le Conseil d'État a-t-il remis un certain nombre de remarques ? Sont-elles substantielles par rapport à l'approche déployée par le Gouvernement wallon dans le cadre de son adoption en deuxième lecture ? Y a-t-il des modifications importantes à l'ordre du jour ? Quel est aujourd'hui l'agenda du gouvernement, Monsieur le Ministre, dans la mise en œuvre de ce texte ? Y a-t-il encore un certain nombre de concertations à mener avant que ce texte ne soit soumis au Parlement ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Monsieur le Président, Monsieur le Député, je peux vous communiquer les informations suivantes en termes de calendrier.

L'avant-projet a été accepté en deuxième lecture en la séance du gouvernement du 23 mai 2013.

Le Conseil d'État a rendu son avis le 24 juin 2013, lequel appelait quelques modifications très mineures qui ont été soumises à l'administration pour traitement.

Préalablement à sa présentation au Gouvernement wallon pour une troisième lecture, ce dossier sera soumis à la concertation d'un groupe de travail réunissant les différents acteurs de terrain. C'est le groupe de travail qui a été associé à l'élaboration du décret depuis la genèse de celui-ci. Nous aurons l'occasion de leur faire part des quelques corrections suite à l'avis du Conseil d'État.

Ce groupe de travail se réunira le vendredi 8 novembre prochain. L'avant-projet de décret sera ensuite adressé en troisième lecture au Gouvernement wallon et puis au Parlement wallon.

Entre la rédaction de cette réponse et aujourd'hui j'ai reçu, comme d'autres municipalistes, un courrier

cosigné du DNF qui s'inquiétait de la mise en œuvre de ce texte. Nous prévoirons sans doute une réunion supplémentaire avec eux aussi, soit dans le cadre du groupe de travail duquel ils font partie depuis le début, soit en marge de celui-ci, pour essayer d'apaiser leurs craintes.

M. le Président. - La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). - Merci Monsieur le Ministre. Effectivement c'est un des éléments d'actualité que j'évoquais lors de mon introduction. Je prends bonne note des différents éléments, notamment du calendrier et de renseignements concernant l'avis exprimé par le Conseil d'État et les remarques qu'il contenait. Je suis extrêmement attaché à ce qu'il puisse y avoir un nouveau moment plus spécifique de concertation avec les acteurs qui ont sensibilisé notamment le niveau local au départ de la réalité agricole qui est potentiellement très impactée par d'éventuelles dispositions qui seraient finalement adoptées par le parlement. Je prends aussi bonne note de la réunion de concertation globale dont la date a été fixée. Je vous remercie.

**QUESTION ORALE DE MME CREMASCO À
M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA
RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET
DU PATRIMOINE, SUR « LA SIDÉRURGIE EN
WALLONIE : ENTRE HÉRITAGE ET AVENIR »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cremasco à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la sidérurgie en Wallonie : entre héritage et avenir ».

La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

Mme Cremasco (Ecolo). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, inutile de rappeler la douloureuse crise que traverse aujourd'hui la sidérurgie wallonne et liégeoise.

Dans le cadre des négociations sur le volet industriel, des décisions importantes ont été prises concernant notamment les outils exceptionnels que sont les hauts fourneaux, et le train à large bande de Chertal, pour ne citer que ceux-là. Ces « cathédrales d'acier » sont des témoins de 200 ans d'histoire et j'aurais pu citer d'autres éléments aussi importants qui appartiennent au bassin carolo par exemple.

La sidérurgie a marqué et continuera à marquer profondément la Wallonie, son histoire et son paysage. À ce titre, l'ASBL Patrimoine industriel Wallonie-Bruxelles, par exemple, pour en citer une, lançait en 2011 un cri d'alarme en consacrant un numéro de sa revue *Des Usines et des Hommes* à l'« Acier wallon, un

héritage pour l'avenir ? ».

Je vais citer un petit passage de cette revue : « À la différence de l'industrie charbonnière, qui a mobilisé les énergies, la sidérurgie n'a pas donné lieu jusqu'à présent au même phénomène. Parmi les explications, nous pouvons avancer l'intérêt économique de beaucoup de sites en bord de cours d'eau, la construction de nouvelles installations sur de plus anciennes, les restructurations d'entreprises continues, le gigantisme des infrastructures et, enfin, le relatif déficit d'image de marque du métallurgiste par rapport au mineur dans l'imaginaire collectif. Les circonstances ont évolué et notre souhait est de participer à une nouvelle mobilisation ». Fin de citation.

J'ai repris cet extrait parce qu'il pose à mon sens très justement les balises d'une complexe, mais indispensable approche à mener ; une approche transversale, qui concilie le passé et le futur, sans négliger ni l'un ni l'autre.

Je vous avoue, Monsieur le Ministre, qu'à l'heure actuelle on démonte le Haut-Fourneau 6, mais pas le haut-fourneau 2, on ne sait pas très bien ce que l'on va faire de Chertal, en même temps on les conserve et on les met sous cloche. Je pense que c'est tellement important aussi bien patrimoniallement – c'est pour cela que je viens devant vous – que socialement et économiquement pour le futur de la région, que cela mériterait une approche plus globale et plus transversale qui prendrait en considération toute l'économie qu'il y a derrière et son évolution. Il ne s'agit pas de prendre tout cela et de remettre tout dans un site patrimonial, point barre.

Monsieur le Ministre, des initiatives sont-elles prises en la matière ? Si oui, quelles sont-elles ? Avez-vous rencontré les acteurs que j'ai cités, mais peut-être d'autres ?

Une réflexion à la fois patrimoniale, industrielle et économique comme je viens de le dire sur la sidérurgie wallonne et liégeoise est-elle engagée ? Quand je dis wallonne et liégeoise, j'insiste vraiment sur wallonne. Tous les éléments de réflexion qui porteraient sur d'autres bassins sidérurgiques hennuyers ou autres m'intéressent évidemment. Si oui, quel en est le cadre ? Des choix vont-ils être opérés ? Sur quelle base ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Monsieur le Président, Madame la Députée, à ma connaissance, aucune initiative ou démarche d'approche globale n'a été entreprise au sujet de notre héritage sidérurgique. Seule une telle approche est de mise pour cette problématique complexe, structurellement, psychologiquement et financièrement.

Comme tout le Gouvernement wallon, nous avons comme priorité de faire vivre la sidérurgie et de sauver les emplois qui peuvent l'être. Mais nul n'ignore aujourd'hui les perspectives auxquelles nous pouvons malheureusement nous attendre.

Si certains sites sont ou devaient être abandonnés, en regrettant qu'aucune disposition contraignante n'ait été déterminée pour forcer les actuels propriétaires à s'occuper de la remise en état des sites, ceux-ci doivent faire l'objet de toute notre attention. Des exemples existent notamment chez nos voisins allemands avec, par exemple, l'immense projet de valorisation des sites sidérurgiques de la Ruhr.

Les forces vives locales se mobilisent déjà, avec par exemple l'initiative « Verdir » portée par l'Université de Liège.

Pour ce qui concerne plus particulièrement l'approche patrimoniale, je rappelle que les dispositions du Livre III du CWATUPE déterminent les modalités de classement des biens immobiliers en Wallonie. Ces modalités sont bien entendu d'application pour les sites sidérurgiques.

J'attire notamment l'attention sur le fait que pour pouvoir être classé par le Gouvernement wallon, un bien immobilier doit répondre aux dispositions de l'article 185, alinéa 2 à savoir qu'il doit présenter un intérêt historique, archéologique, scientifique, artistique, social, technique ou paysager, ce qui est le cas de certains sites mais qui reste à justifier plus en détail.

Je n'ai pas encore rencontré d'acteurs, ni été sollicité pour des mesures de classement. Si cela devait être le cas, c'est avec l'ensemble du Gouvernement wallon qu'il s'agira de les examiner, pour rester cohérent avec la démarche globale préconisée et justifiée. C'est dans ce cadre que des choix devront être opérés et que nous aurons à déterminer selon quelles modalités. Je pense qu'il manque peut-être une initiative dès qu'on en saura un peu plus sur l'avenir de ce site, locale, communale, associative ou autre, pour qu'une demande en bonne et due forme nous revienne, en sachant aussi vers ce à quoi on s'engage puisque les coûts qui pourraient être derrière ce genre de projet ne doivent pas être négligés, donc cela doit être repensé aussi en termes de redéploiement. On peut très bien avoir là un futur et de nouvelles activités qui respectent tout à fait le patrimoine existant ou tout au moins certains aspects d'entre eux qui pourraient être les plus significatifs. Cela pourrait être passionnant comme démarche et comme valorisation du site et comme redéploiement de celui-ci.

M. le Président. - La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. C'est exactement dans ce sens-là que j'allais. J'ai eu un peu peur quand vous donniez certains éléments de réponse en disant qu'il

faudrait peut-être classer tel haut fourneau ou tel gros outil de la sidérurgie. Je pense que non, il ne faut vraiment pas avoir une approche au coup par coup. Ce qui va se passer, c'est que Mittal, quand il décide d'en quitter un des deux, en gros, il a la main. En même temps, on est devant des collectivités locales qui sont démunies face à l'ampleur de la tâche. C'est énorme comme patrimoine, vous le savez aussi bien que moi. Il n'y a donc pas d'approche globale et transversale. Je me doutais évidemment qu'il n'y en avait pas. Je pense que je l'aurais trouvé, enfin je l'espère, mais peut-être que j'aurai une bonne surprise. Je pense qu'il faut vraiment prendre le problème à bras-le-corps pour arriver à des visions comme dans la Ruhr. Il ne s'agit pas bêtement de copier-coller la Ruhr, on a des tas de spécificités qui nous sont propres, mais pour avoir un réel développement économique qui ne nie pas le patrimoine. Ce n'est pas si compliqué que cela et je me suis dit que j'irais certainement devant M. Marcourt aussi parce qu'il est directement partie prenante aussi dans ce nouveau deal qu'il doit y avoir.

Si c'est pour démanteler tout au coup par coup, on se doit de ne pas faire cela comme cela, et pour les ouvriers, comme vous le disiez, et psychologiquement et pour notre patrimoine parce que c'est aussi un patrimoine industriel et immobilier qui est énorme. Il va falloir faire des choix. Je vous rejoins complètement en disant que ce sont des choix extrêmement coûteux pour une partie d'entre eux si on envisage simplement de garder un haut fourneau. J'ai eu la chance d'aller voir celui de Belval, c'est superbe, les appartements qui sont autour du haut fourneau de Belval partent comme des petits pains et il y a une surenchère pour avoir ce nouveau paysage industriel qui est quand même assez tendance à l'heure actuelle, mais cela coûte des millions de laisser un haut fourneau debout. Il faut donc le savoir et faire des réels choix.

Je me réjouis de vous voir enthousiaste, mais je me demande quand va commencer la première prise de conscience. J'imagine que cette question est un début.

**QUESTION ORALE DE MME CREMASCO À
M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA
RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET
DU PATRIMOINE, SUR « L'AVENIR
PATRIMONIAL DES SERRES DU JARDIN
BOTANIQUE À LIÈGE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cremasco à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'avenir patrimonial des serres du Jardin botanique à Liège ».

La parole est à Mme Cremasco pour poser sa

question.

Mme Cremasco (Ecolo). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, les serres du Jardin botanique à Liège sont un complexe de serres inaugurées en 1883. Elles sont les seules serres de collection existant en Wallonie, dans lesquelles on peut admirer plusieurs milliers de plantes du monde entier.

En 1994, elles ont fait l'objet d'un classement et, des restaurations s'imposant, des premiers travaux sont menés en 1997 par l'université avec le financement de la Région wallonne et des fonds FEDER.

J'ai eu l'occasion d'interroger votre collègue le ministre de l'Environnement sur le devenir des collections botaniques. Il a donné instruction d'octroyer pour un an les fonds nécessaires à la couverture des frais énergétiques courants et aux salaires de deux emplois de jardiniers(ères) en attendant que soit rapidement mis sur pied un comité de suivi réunissant l'ULg, la Ville de Liège et la Région wallonne. Cela, c'était pour ce que le ministre de l'Environnement s'est engagé à faire.

Il est évident que ce site comporte aussi une dimension architecturale et patrimoniale, sans laquelle il est impossible d'envisager un futur à long et moyen termes. Ce d'autant plus qu'une convention prévoit qu'au 1er janvier 2014 la gestion des serres serait cédée à la Région wallonne dans le cadre d'un bail emphytéotique de 40 ans.

En 2009, voyant l'état des serres se dégrader, la DGO3 a demandé à l'Institut du patrimoine wallon de réfléchir à un projet de revalorisation du site dans son ensemble. L'institut avait alors réalisé une étude qui vise à élaborer une première proposition de projet phasé. Monsieur le Ministre, quelles sont les conclusions de cette étude d'un point de vue patrimonial et financier ? Des suites ont-elles été données à cette étude ? Si oui, lesquelles ? Sinon, quelles suites sont envisagées et dans quels délais ? Quelles démarches ont été entreprises ?

Quelles sont les suites qui ont été données à cette recherche de l'IPW ?

M. le Ministre Henry a demandé à son administration une étude complémentaire afin d'envisager des investissements sur un système de chauffage plus performant. Cette dimension sera-t-elle intégrée dans le nouveau projet de restauration ? Avez-vous fait des demandes en ce sens à votre administration ? Quelles collaborations sont envisagées entre les différents services ?

Ce serait dommage, si on a un plan de rénovation global, de louper cette étape-là ou de ne pas prendre en considération cet angle de vue.

Enfin, le Comité de défense des serres et du Jardin botanique ASBL lutte depuis 20 ans pour sauver les serres de Liège. Elle n'a cependant pu le faire que grâce